



Année 2, n° 5
Août 2015

Messages

Informations

Echanges

Liaisons

EDITO

Bonjour à tous,

Voilà c'est fait, la décision est prise et notre conseil municipal s'est prononcé par 10 voix contre 5, contre le projet d'une commune nouvelle, regroupant les huit communes de la Communauté de Commune du Canton d'Albens (CCCA). La commune nouvelle se fera donc avec 6 communes seulement et nous rejoindrons la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) séparément et avec La Biolle qui n'a pas non plus souhaité s'associer à cette démarche. La CCCA disparaîtra au 01 janvier 2017 et à partir de cette date, nous ne bénéficierons plus des services de la CCCA mais de ceux de la CALB, s'ils existent. Le conseil municipal n'a pas voulu s'engager dans une décision qu'il jugeait un peu hâtive et avec certaines incertitudes sur notre représentativité pour l'après 2020. Peut-être que la période qui va s'écouler jusqu'en 2020 permettra de mieux nous positionner pour le futur.

Même si ce choix n'est pas celui que j'ai défendu, je dois respecter le choix du conseil municipal qui m'a élu maire, et je ferai ce qui doit être fait pour l'intérêt de notre commune et en accord avec les décisions du conseil municipal, que nous devons assumer. Ainsi va la démocratie.

Vous trouverez dans ce bulletin une présentation du compte administratif 2014 et du budget prévisionnel 2015 de la commune, dans les sections fonctionnement et investissement. L'année 2014 a été l'année de prise de fonction et d'observation. Nous n'avions fait que peu d'investissement et nous avons donc constitué des réserves que nous utiliserons partiellement en 2015 pour des équipements devenus nécessaires. Il n'y aura par ailleurs, pas d'augmentation des taux d'imposition communaux cette année.

Le projet d'aménagement de l'ancienne école se met en place. Un cabinet d'architectes a été choisi et les orientations architecturales, techniques et d'utilisation des volumes et des espaces sont en cours.

Et puis nous sommes en été et vous allez probablement prendre des vacances. Faites le plein de repos, de détente et d'enthousiasme, vivez pleinement les instants en famille et entre amis. Revenez sereins pour la rentrée !

Bonnes vacances à tous,

Christian REBELLE

BUDGET COMMUNAL (cf feuille annexe)

Les excédents de 2014 à hauteur de 329.876 euros nous permettent de reporter cette somme à la fois sur notre budget de fonctionnement et surtout sur le budget d'investissement. Nous avons donc prévu des travaux importants sur cette année : ralentisseurs, matériel pour la salle polyvalente, travaux de voirie, dénomination des rues, et(c...

Un poste « dépenses imprévues » nous permet d'avoir une réserve pour tout autre investissement indispensable et de dernière minute.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

Mail :

st-ours.mairie@wanadoo.fr

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

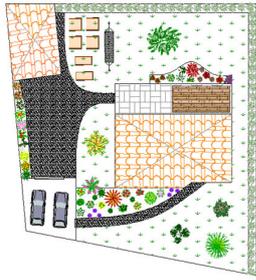
- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h30

Permanence du Maire et
des adjoints :

Mardi de 18 h 30 à 20 h

PLAN PAYSAGE



Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de médiation touchant à la culture urbaine et rurale, le Parc Régional du Massif des Bauges, et les 6 communes adhérentes au PNR du secteur de l'Albanais savoyard : Pugny-Chatenoud, Trévignin, le Montcel, St Ofenge, St Ours, Epersy lance une « **démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage** ».

Nos 6 communes étant destinées à de fortes évolutions pour les prochaines années, l'objectif est d'approfondir les questions de développement et de protection de ce territoire sous l'angle du « paysage, de partager une vision commune et transversale du territoire et de ses potentialités (agricole, naturelle, urbaine et sociale, touristique et culturelle...) et de guider l'ensemble des acteurs publics ou privés dans la mise en œuvre de projets futurs. Le paysage traduit cette mixité des fonctions qui s'inscrit sur un territoire, mettant en avant les interactions, les points de frictions ou de connivences. Il est à la fois un révélateur de nos pratiques actuelles et il peut nous donner des pistes de réponse propres au territoire. Réfléchir autour de l'idée de valeurs multiples est une piste pour aborder cette complexité et agir autrement : valeur patrimoniale, mais aussi valeur économique et valeur d'usage.

Nous sommes en cours d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal concernant la Communauté de Communes du Canton d'Albens, ainsi nous souhaitons apporter une plus valeur sur notre territoire par une approche dynamique mais aussi sensible que nous permet l'action sur le paysage. Ce plan paysage nous le voulons aussi très participatif avec tous les acteurs du territoire : élus, socioprofessionnels, habitants.

C'est pour cela que nous allons organiser différents ateliers sur le terrain. Ces ateliers participatifs constituent le cœur de la démarche et seront le temps fort de la co-construction du projet paysager pour le territoire. Afin d'anticiper les ateliers participatifs qui seront une étape importante de la démarche et que nous souhaitons le plus dynamiques possible, nous vous proposons de constituer dans chaque commune un groupe composé d'élus mais aussi de personnes « ressources » habitant la commune et représentant la diversité des acteurs du territoire : habitants, acteurs économiques, agriculteurs, représentants associatifs... Leur implication à différentes étapes de la démarche en constituera la réussite.

Pour que ces ateliers soient le plus dynamiques possible, **nous vous demandons donc de transmettre vos coordonnées (nom, adresse, mail, téléphone) à la Mairie de St Ours avant le 4 septembre.**

» développement très rapide dès mi-juillet



Ambrosie en fleurs (août-septembre)

Août-Septembre : les mois de l'ambrosie

L'ambrosie, plante nuisible et invasive, représente un **problème de santé publique important** car elle est à l'origine de nombreuses **allergies** aux symptômes aussi variés que désagréables : rhinite, conjonctivite, laryngite, eczéma, urticaire, asthme, chez environ **10% de la population. Ce pourcentage tend à augmenter d'autant que les personnes exposées peuvent à tout âge devenir allergiques. Les pollens de cette plante responsable**

de cette allergie se concentrent dans l'air pendant la période de début août à fin septembre.

L'ambrosie pousse partout, dans les jardins, dans les terrains en friche, sur le bord des routes.

Afin de juguler sa prolifération et de réduire l'exposition de la population à son pollen, nous devons tous prévenir la pousse des plants d'ambrosie en nettoyant et entretenant les espaces où elle pousse.

Cette lutte passe par la destruction de la plante, par l'**arrachage** avec des gants ou le cas échéant, le broyage, le fauchage ou la coupe de l'ambrosie **avant floraison et avant grenaison**. Il convient de rester vigilant durant le mois d'août car un phénomène de repousse est possible.

Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie car l'allergène est présent en quantité infinitésimale dans la sève.

Fête des Arts

Le 13 juin s'est déroulée la première Fête des Arts. L'occasion pour tous les artistes en herbe ou confirmés du village d'exposer et partager leurs talents : peinture, dessin, photos, sculpture, nouvelle musique, danse... Une riche diversité d'activités présentées tout au long de la journée et jusque tard dans la nuit avec des groupes de musique en live et... entre les gouttes de pluie.

Un grand merci à toutes les associations et aux habitants de Saint-Ours qui ont contribué en tant qu'artistes, visiteurs, organisateurs à la réussite de cette journée. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine avec vos nouvelles idées pour la seconde édition de cette fête de tous les talents.

Où en sont les projets annoncés précédemment ?



Dénomination des rues

La commune a décidé par délibération du conseil municipal de donner un nom à l'ensemble des voies ainsi qu'un numéro d'habitation. L'utilité d'une telle initiative est apparue évidente. En effet, elle facilite l'intervention des services d'urgence (pompiers, samu, médecin...) mais aussi le travail de la poste (notamment en cas de remplacement du facteur) des livreurs (dont le nombre s'est considérablement accru depuis l'essor des commandes sur internet) et aussi des différents services amenés à travailler sur la commune. A l'heure de la généralisation des GPS c'est également un bon moyen d'améliorer encore l'accueil des vacanciers en leur permettant d'arriver sans encombre dans leur lieu de résidence.

La numérotation des habitations est métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès de votre habitation du début de la voie dénommée avec un côté pair à droite et un côté impair à gauche (ex : le n° 10 correspond à une habitation située à 10 mètres du départ de la rue), ce qui évite les numéros bis, ter.... et facilite l'insertion de nouvelles habitations. Le projet sera finalisé courant du 4ème trimestre 2015.

Qu'avez-vous à faire ? Rien pour le moment ...

Les habitants recevront leur nouvelle adresse par un courrier de la mairie. Les numéros des maisons sont fournis par la mairie et devront être installés par le propriétaire.

Sécurisation de la route de Bassa Les Teppes

Face aux problèmes de vitesse sur la RD 211 « les Teppes Bassa » le conseil municipal a mandaté la commission VRD afin de conduire un projet d'aménagement de cet axe routier. Différentes solutions techniques ont été étudiées, et la solution retenue afin de réduire la vitesse des automobilistes consiste en la mise en place de 3 plateaux ralentisseurs. Les emplacements ont été définis en juin suite à une visite in situ de la commission.



Le projet est actuellement en cours de finalisation et sera présenté pour validation aux services techniques du Conseil Général. Ce projet comporte également l'implantation d'un chemin piétonnier afin de garantir la sécurité des usagers qui empruntent cet axe et plus particulièrement des écoliers.

Une présentation de l'avant-projet a été faite aux membres du Conseil Général fin juin : plusieurs points d'amélioration ont été abordés (distance des plateaux, aménagement du carrefour en direction de l'école, implantation d'une zone 30 km/H...)

Planning :

- validation du projet fin septembre par la commission VRD
- présentation pour validation au Conseil Général courant octobre/novembre 2015

Le chantier se déroulera en plusieurs phases :

- réalisation des plateaux ralentisseurs
- Aménagement de la zone des Teppes (en direction de l'école)
- Aménagement de la zone en direction de la mairie

Il est à noter que ce projet est mené en totalité par la commune de St Ours (suivi et maîtrise d'œuvre) afin de garantir la maîtrise des coûts.

Une présentation du projet de cet aménagement aux riverains sera organisée.



Aménagement de la salle polyvalente

La cuisine de la salle est désormais équipée de nouveaux matériels : plaques, tables inox, percolateur, four à gaz, frigo— il sera ainsi possible aux traiteurs, et cuisiniers d'assurer les repas dans de bonnes conditions



Défi Familles à énergie positive

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes, l'ASDER organise cette année avec les territoires savoyards volontaires, petits ou grands, urbains ou ruraux, à l'échelle communale ou intercommunale, le 7^{ème} "Familles à Energie Positive" 2015-2016. Ce défi "Familles à Energie Positive" a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à **une action concrète,**

mesurable, et conviviale... en d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie ! Depuis le début du défi en Savoie, 1 million de kWh a été économisé par les familles participantes. En s'engageant dans une démarche de sobriété énergétique, les participants peuvent réaliser 10 à 15% d'économies d'énergie. Si en tant qu'habitant de Saint-Ours, vous êtes intéressés pour participer à ce défi, merci de prendre contact avec la mairie. Renseignements : <http://savoie.familles-a-energie-positive.fr>

Respect du cadre de vie

La qualité de vie dans une commune passe avant tout par la tranquillité qui y règne, le calme et la sérénité. Un des fondements de ces qualités est le respect du voisinage qui est à privilégier au quotidien. Les beaux jours sont généralement porteurs de bonne humeur, mais également synonymes de travaux d'extérieur, notamment le jardinage, l'aménagement des espaces verts, etc.... Afin de ne pas ternir cette bonne humeur et éviter tout conflit lié au non-respect de quelques règles élémentaires, voici les principales réglementations en vigueur concernant le bruit, les feux, etc



Le bruit : respectez les arrêtés municipaux réglementant les jours et créneaux horaires pour l'utilisation des tondeuses, débroussaileuses, tronçonneuses et autres engins à moteurs. Il en est de même pour les chantiers privés (bétonnière, etc...) - Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 à 12 h et de 15 à 19 h
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h seulement.**



Les feux : tous les feux (déchets, végétaux, pneus...) sont interdits par arrêté préfectoral. Les déchets des particuliers qui ne sont pas collectés dans le cadre des circuits de collecte des ordures ménagères doivent être déposés à la déchetterie la plus proche : Albens zi entre deux Lacs—ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les chiens : ils ne doivent pas vagabonder sur la voie publique ni sur les propriétés privées. Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les ordures : le SITO assure la collecte des **ordures ménagères résiduelles** le vendredi matin—les sacs doivent donc être déposés le jeudi soir dans les conteneurs dédiés. Il est interdit de déposer ses ordures ménagères sur la voie publique dans de simples sacs en plastiques. Le respect de ces règles simples permettra à chacun de jouir d'un village propre, sans sacs éparpillés par des animaux errants.

Pour la collecte du verre, des plastiques et emballages ménagers, des journaux etc... un point d'apports volontaires est à votre disposition près du cimetière au chef-lieu. Merci de respecter les règles du tri et de ne pas déposer au pied des containers les déchets que vous n'avez pas pu y mettre ou que vous n'avez pas su trier ! La propreté de notre village nous concerne tous.



Jeunes lycéens étrangers Equatoriens et Allemands cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Mariale, Équatorienne, pratique le ballet et le yoga. Elle aime aussi cuisiner et jouer du piano. Elle a déjà fait un séjour d'une année scolaire aux Etats-Unis, ce qui l'a beaucoup aidé pour perfectionner son anglais.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il est passionné de grec ancien et attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, contactez le CEI.

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux Vanessa SIMON ou Katja Lebeslourd
Bureau Coordinateur CEI 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32



Temps d'activités périscolaires (Tap'S)

Durant cette première année de mise en place des TAP'S, les enfants de l'école de Saint-Ours ont pu profiter d'une diversité d'activités sportives, manuelles et ludiques. Le défilé du carnaval du Sou des Ecoles a ainsi été l'occasion pour les enfants de contribuer à la fabrication de Mme Carnaval lors des TAP'S. Toutes les informations (photos, programmes des activités) sont désormais relayées via le site www.sejccca.com.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2015/2016 se font sur le portail du SEJ (www.Sejccca.com) grâce à un code d'accès personnel transmis par la CCCA. Les dossiers doivent être transmis à la mairie ou au secrétariat du SEJ avant le début de l'année scolaire : fiche sanitaire, attestation RC, photocopies de vaccinations, attestation CAF). Le tarif pour 2015/16 reste inchangé, selon la même grille de QF, soit au maximum 30 € par enfant par trimestre. Pour toute information contacter le secrétariat de Mairie.

L'agenda

Dimanche 2 août de 11 à 19 H portes ouvertes à la Galerie en sous-sol avec exposition dans le jardin.

Dimanche 9 août : fête de la batteuse

Samedi 12 septembre : forum des associations

Samedi 3 octobre : repas des aînés

Dimanche 18 octobre : exposition de l'Atelier de Saint-Ours de 11 à 18 h—vernissage à 11 h 30

